

Resp Pp/130521/7

# CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 4 mai 1846.

## DISCOURS

PRONONCÉ par M. le Vicomte DUCHATEL, à l'occasion  
du décès de M. le Baron de MALARET.

**MESSIEURS,**

S'il est juste d'honorer du haut de cette tribune, par un éloge formulé en votre nom, la vie des hommes de bien et de mérite, que nous voyons, par des retours si fréquents et si douloureux, enlevés à la Chambre, et s'il est vrai que les renommées, même les plus hautes, gagnent à recevoir de vous cette consécration qui, pour elles, est le dernier mot du monde et le premier de l'histoire, il semble que cet honneur suprême revienne plus particulièrement à ceux de vos collègues que leurs goûts, leurs travaux, leur part dans les événements publics, l'éloignement même de leur résidence habituelle, retinrent, de leur vivant, loin des faveurs de la célébrité.

M. le baron de Malaret fut un de ces hommes, à la fois éminents et modestes, qui se contentent de servir l'État avec dévouement, leurs concitoyens avec indépendance, et qui, trouvant leur



récompense dans le bien qu'il leur est donné de faire, vous confient à la fin le soin de leur mémoire et de l'éclat auquel elle pourra prétendre. Vous ne restâtes jamais indifférents, Messieurs, devant ce pieux devoir, et je me plais à croire que votre sympathie même vient en aide à ceux que vous chargez de l'accomplir.

M. de Malaret ( Joseph-François-Madeleine ), ancien maire et ancien Député de Toulouse, président de la commission administrative des hospices de cette ville et de sa Société d'agriculture, membre du conseil général du département de la Haute-Garonne, commandeur de l'Ordre royal de la Légion-d'honneur, Pair de France, naquit à Toulouse, le 8 août 1770, d'une famille qui avait fourni des sujets remarquables à l'Église, à l'armée et à la magistrature. Son père, qu'il perdit étant encore fort jeune, servait comme lieutenant-colonel au régiment de Piémont. Il s'était particulièrement distingué dans la plupart des affaires de guerre de son temps.

Élevé par les siens dans toute la sincérité des pratiques religieuses, mais initié de bonne heure aux saines doctrines de la philosophie par un professeur du collège de l'Esquille, à Toulouse, qui devint l'illustre Laromiguière, et resta son ami, M. de Malaret put acquérir dès lors, sous cette double influence, l'impartialité du caractère et des idées, qui a été la règle de sa vie, et qui l'a préservé de tout excès, de toute erreur, dans les temps difficiles. En maintenant hors d'atteinte, au dedans de lui-même, le dépôt sacré des croyances,

il portait néanmoins son constant tribut aux prérogatives de la raison ; il était vertueux et il était libéral ; il tempérant la piété fervente par la tolérance et le bon sens ; et , dans cette application exquise, qu'il n'a jamais cessé d'en faire, le bon sens devenait en lui de la vertu. Tel j'ai connu M. le baron de Malaret dans les derniers temps de sa vie, tel il avait été dès le commencement.

Au sortir de ses études, en 1790, il se proposa d'entrer au Parlement de Toulouse et d'y occuper une charge d'avocat-général. Ce grand corps de judicature, et, à certains égards, d'administration, tentait l'ambition des principales familles du Languedoc, justement désireuses d'y être représentées. M. de Malaret y comptait plus d'un souvenir à recueillir, plus d'un modèle à continuer. Mais la durée de cette institution était sur le point de finir. Les éléments d'un ordre nouveau se remuaient et s'élaboraient activement dans le sein de la nation, et bientôt les Parlements, comme le reste, furent emportés et jetés au creuset d'une révolution.

Déçu dans ses espérances, condamné à un loisir qui pesait à l'activité de son esprit, M. de Malaret suivit le mouvement qui poussait une partie de la jeunesse d'alors vers l'émigration. Il passa en Allemagne. Mais il reconnut bientôt que, malgré ce qu'il pouvait entrer d'honorable dans son premier mobile, l'émigration n'avait pas emporté la patrie avec elle ; que le sol de la France l'avait conservée tout entière ; que son danger était un appel de plus à tout bon citoyen ; et il rentra dans ses

foyers. Un décret de 1793 venait d'ordonner une levée en masse ; M. de Malaret y fut compris et il partit pour l'armée du Nord.

Les dénonciations de la commune de Toulouse l'y suivirent ; car, en ce temps d'énergie inflexible, il avait été signalé comme suspect, et la loyauté qu'il montrait sous nos drapeaux ne le sauva pas de la prison. Arrêté à Avesnes, conduit de brigade en brigade jusqu'à Paris, il fut enfermé, étrange vicissitude ! dans la prison même du Luxembourg. Il en sortit le 9 thermidor, et épousa, en 1796, M<sup>lle</sup> d'Esparbès de Lussan, de l'une des principales familles de la Guyenne.

Jusqu'en 1811, M. de Malaret vécut paisiblement à Toulouse, dans le commerce élégant des lettres, dont il ne s'est séparé jamais, dans l'observation et l'attente des faits politiques, et dans les jouissances sereines de l'amitié et de la bienfaisance. Seul, il semblait ignorer le mérite de cette existence si utile et si sage ; sa modestie le dérobaît à lui-même ; mais ses bonnes actions lui revinrent, bientôt, de toutes parts, en considération et en respect, et le signalèrent à l'attention du Gouvernement de l'Empereur, qui lui confia les fonctions de maire de la ville de Toulouse.

Administrer une cité populeuse, dans une contrée où le régime municipal ancien peut revendiquer l'honneur d'une existence qui a eu son utilité et son éclat, mais où les susceptibilités de l'opinion sont promptes à s'égarer, et où le regret du passé paralyse trop souvent encore, l'intelligence des immenses bienfaits de la centralisation,

c'est occuper assurément un poste éminent mais difficile. M. de Malaret ne s'y montra pas inférieur à ce qu'on attendait de lui, et il sut concilier, dans les limites de ses attributions, les intérêts populaires avec les légitimes droits du pouvoir. Tant de sagesse ne pouvait trouver grâce auprès de ses adversaires politiques ; aussi, dès lors, fut-il l'objet des critiques, du blâme d'une opposition souvent violente, toujours injuste, à raison de cette conduite modérée, de cette politique libérale, qu'il commençait de développer à Toulouse. Entre ses adversaires, les royalistes surtout se refusaient, et ils se sont refusés longtemps, à comprendre, en M. de Malaret, l'alliance de ses qualités morales, de sa piété, de ses vertus privées et publiques, que personne n'a contestées, avec ses opinions franchement libérales, progressives et constitutionnelles. Nul cependant mieux que M. de Malaret, n'offrit l'exemple frappant d'une alliance si vraie et si nécessaire, qu'il perpétua courageusement en lui, jusqu'au terme de sa longue carrière.

Durant l'hiver de 1811, son administration fut signalée par un fait dont le souvenir est populaire à Toulouse, et qui pourra vous faire apprécier, Messieurs, le patriotisme et la sagesse du regrettable collègue que nous avons perdu. La ville de Toulouse était affligée par une disette de grains qui jeta l'alarme parmi sa population. Les approvisionnements étaient chaque jour plus coûteux et plus difficiles. A la voix et à l'exemple de M. de Malaret, une liste de souscription fut couverte des noms les plus recommandables de la cité, et

chaque signataire s'engageait à verser, dans la caisse municipale, une somme destinée aux classes nécessiteuses de la commune. Ce premier remède atténua le mal, sans le détruire, et le blé devenait plus rare. Dans cette conjoncture, M. de Malaret ne voulut point laisser la charité publique, et il n'eut recours qu'à lui-même. Il engagea sa parole, fit, pour son propre compte, des approvisionnements considérables dont il remplit les magasins de la cité, et lorsque, selon ses prévisions, la hausse des grains monta à un chiffre effrayant, il eut le bonheur de pouvoir livrer du blé à ses concitoyens, à un prix accessible pour toutes les fortunes, et qui restait bien au-dessous du cours. Quelle administration plus paternelle et plus éclairée, Messieurs, que celle qui assurait, de la sorte et en même temps, du pain au citoyen et l'ordre à la cité ! L'Empereur récompensa M. de Malaret en lui conférant la croix de la Réunion et le titre de baron qui avait appartenu à sa famille.

Le 10 avril 1814, date mémorable de la bataille de Toulouse, M. de Malaret, exerçant encore les fonctions de maire, devait, à la fermeté de son concours, de recevoir les félicitations de l'illustre Maréchal, duc de Dalmatie. Quoique la ville eût été travaillée violemment par la fermentation royaliste, M. de Malaret et la garde urbaine, dont il avait pressé l'organisation, la maintinrent dans une attitude calme et digne, tant que dura l'héroïque défense que notre armée accomplissait sous ses murs.

Dans cette circonstance, la conduite du maire

de Toulouse avait été celle d'un bon citoyen , et pouvait prétendre à l'estime de tous les partis. Le Gouvernement du Roi Louis XVIII en jugea ainsi , et nomma M. de Malaret chevalier de la Légion-d'honneur, en le réintégrant dans les fonctions municipales qu'il avait résignées à la retraite de l'Empereur.

Toujours monarchique et constitutionnel, M. de Malaret était de ceux qui croyaient à l'efficacité des institutions libérales que la Charte annonçait, et qu'elle promettait de garantir. De tels principes n'étaient pas du goût des fougueux réactionnaires de Toulouse et du Midi, en 1815, qui perdaient la cause de la royauté par l'exagération de leur fanatisme royaliste. En plus d'une circonstance, on s'en souvient avec douleur, ce fanatisme ne recula pas devant le sang versé. Et lorsque M. de Malaret vint présider, par ordre du Roi, le collège électoral de Toulouse, il y fut poursuivi par le fer d'émeutiers royalistes auxquels la Providence le déroba de quelques instants, et qui appesantirent toute leur cruauté sur l'infortuné général Ramel.

Les autres années de la Restauration s'écoulèrent sans que M. de Malaret prit une part active et directe aux affaires. Il renoua le cours de ses délassements scientifiques et littéraires, se livra avec ardeur aux pratiques éclairées de l'agriculture dont il fut constamment, dans le midi de la France, l'un des plus savants et des plus zélés protecteurs, et fut recherché par les sociétés académiques, que la ville de Toulouse a su toujours entretenir avec honneur. Mais il continuait de professer, d'accré-

diter de plus en plus, dans cette importante cité, le culte des opinions sagement libérales, appuyant ces doctrines sur une existence toute de désintéressement et de probité.

Aussi, Messieurs, quand les grands événements de 1830 ouvrirent enfin l'ère véritable d'une monarchie libérale et constitutionnelle, M. de Malaret fut choisi, par ses concitoyens, comme l'expression la plus naturelle et la plus pure de leur adhésion politique au Gouvernement de Juillet. Il devint le représentant de Toulouse au conseil général de la Haute-Garonne, et à la Chambre des Députés.

En 1839, le choix du Gouvernement du Roi appela M. le baron de Malaret à siéger dans cette enceinte. Ses longs services l'avaient rendu digne de cet honneur.

Pendant ces dernières années, et à son très-grand regret, l'âge et la santé l'ont retenu souvent loin de vos sessions; mais son éloignement, je le sais, ne le laissait ni indifférent à vos travaux, ni impuissant à bien faire. Au sein de la ville natale, objet des soins les plus touchants d'une fille dont le nom est entouré d'hommages et de respects, d'amis et d'une famille dignes de lui, il épuisait tranquillement, il y a peu de temps encore, les dernières ardeurs de son âme, dans des œuvres d'utilité et de charité publiques. Le 10 janvier 1846, M. le baron de Malaret cessa de vivre, laissant comme héritier de son nom, l'un de ses petits-fils adopté par lui, et qui sert son pays avec honneur et distinction, dans la carrière de la diplomatie.

L'impression douloureuse, causée par sa mort, a été universelle à Toulouse; les partis se sont tus; et cette ville a présenté le noble spectacle d'un cortège de plus de trente mille personnes, suivant, à sa dernière demeure, le cercueil d'un homme vertueux, du bienfaiteur des pauvres et des malades, d'un libéral et éminent citoyen.

Désormais, rien ne manquera, Messieurs, à la mémoire de M. le baron de Malaret : après l'hommage du deuil populaire, elle aura reçu le tribut précieux et cordial de vos regrets.

---

L'impression douloureuse, causée par sa mort, a été universelle à Toulouse; les partis se sont tous réunis à cette ville à présent le noble spectacle d'un cortège de plus de quatre mille personnes, suivent à sa dernière demeure, le cercueil d'un homme vertueux, du bienfaiteur des pauvres et des malades, d'un libéral et d'un bon citoyen.

Desormais, rien ne manquera, plusieurs à la mémoire de M. le baron de Mirabeau: après l'honneur que lui a fait le peuple, elle aura, par le même événement et l'ordinaire de vos regrets.

Je suis, Monsieur, avec toute l'estime et toute l'affection que je vous dois, votre très humble et très dévoué serviteur, J. B. L.

Paris, le 20 Mars 1791.

Je vous prie de m'excuser si je ne vous envoie pas le portrait de M. de Mirabeau, que j'ai vu à Paris, et qui est très ressemblant.

Je suis, Monsieur, avec toute l'estime et toute l'affection que je vous dois, votre très humble et très dévoué serviteur, J. B. L.

Paris, le 20 Mars 1791.

Je vous prie de m'excuser si je ne vous envoie pas le portrait de M. de Mirabeau, que j'ai vu à Paris, et qui est très ressemblant.